



COS
CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE
Établissements Handicap et Formation
en Seine-et-Marne

COS de MELUN

51, Av. Thiers
Centre d'Affaires Gallieni
77000 MELUN

☎ 01 64 10 26 30

☎ 01 64 37 13 55

epallise@cos-crpf.com

Contact : Eve PALLISE

COS de TORCY

2, allée du Plateau
ZI NORD
77200 TORCY

☎ 01 60 37 51 00

☎ 01 60 17 00 38

fevain@cos-crpf.com

Contact : Françoise EVAÏN

COS de NANTEAU

2, rue des Arches
77710 NANTEAU
sur LUNAIN

☎ 01 64 45 18 14

☎ 01 64 45 33 18

vrollin@cos-crpf.com

Contact : Véronique ROLLIN

Statut du public :

- Bénéficiaire de l'article L5212-13 et titulaire d'un titre en cours de validité,
- Etre âgé de + de 16 ans,
- Demandeurs d'emploi non indemnisés ou indemnisés, ou en CAE.

Action financée par :

L'AGEFIPH, dans le cadre
du dispositif Formations
Courtes



Centre d'Orientation Sociale

Action

METIER

(Elargissement des choix professionnels)

Sur orientation des conseillers Cap Emploi, Pôle
Emploi ou Mission Locale

Préparer votre Insertion Professionnelle

Objectifs :

Permettre au bénéficiaire de s'orienter vers un nouveau projet professionnel et faciliter l'accompagnement du Conseiller CAP EMPLOI, Pôle Emploi ou Mission Locale.

Descriptif :

Cette action se déroule en alternant des entretiens individuels et des ateliers de travail collectif.

Phase 1 : 5 heures

Accueil, présentation de l'action, confirmation de l'adhésion de la personne à l'action et de son investissement personnel, repérage des attentes et des potentiels, entretien individuel pour fixer les objectifs, bilan personnel.

Phase 2 : 65 heures

Bilan personnel et professionnel

- Travail sur soi
- Définition du potentiel personnel
- Définition de l'environnement socioéconomique
- Repérage des secteurs professionnels accessibles en fonction des contraintes médicales, techniques et personnelles
- Enquêtes de terrain
- Carnet de bord individuel

Spécification sur les choix professionnels ou projet de rechange

Concrétisation du projet et liste des actions à entreprendre pour le faire aboutir.

Phase 3 : 70 heures

Confrontation du projet en entreprise

Immersion en entreprise durant deux semaines consécutives ou non pour vérifier les choix établis.

Phase 4 : 7 heures

Bilan et restitution

Bilan du stage, validation ou non du projet, travail sur les points forts et les points faibles ; solutions pour progresser.

Plan d'action individuel concerté entre le bénéficiaire, le conseiller CAP EMPLOI, Pôle Emploi ou Mission Locale et le formateur.

Durée : 140 heures à 180 heures, avec une période de stage en entreprise, réparties sur 5 à 6 semaines.

Mise en place : contacter les structures.